

L'INDUSTRIE BELGE DES PÊCHES

LES PRISES DE POISSON

Les navires belges se spécialisent principalement dans la pêche du poisson plat, surtout la plie et la sole; ces navires pratiquent normalement la pêche au chalut à perche. En 1991, la sole représentait, en valeur, plus de 40 % de toutes les prises de poisson plat tandis que la plie arrivait au second rang, avec près de 30 % des prises. Pour cette même année, le volume des prises de plie représentait presque 50 % de toutes les prises de poisson plat, et celui de la sole 17 %, soit le deuxième en importance.

En 1983, les navires belges ont renoncé à la pêche des espèces pélagiques, notamment le très populaire hareng, car les navires étrangers réalisaient de meilleures économies d'échelle, qui leur permettaient de vendre ces produits beaucoup moins cher. Quant aux mollusques et crustacés, d'autres concurrents européens en ont fait leur spécialité.

LA FLOTTE BELGE

La flotte belge a connu une période d'expansion dans les années 1980 grâce à différents projets financés par la Communauté européenne ou par des bureaux régionaux. Aujourd'hui, le nombre de navires a été rationalisé en fonction des besoins de la pêche au chalut à perche dans le but de tirer un meilleur profit du quota alloué. Les navires excédentaires sont vendus à l'étranger. La flotte belge comprend cinq types de navires, de la classe I à la classe V. La classification du navire dépend de son tonnage brut enregistré.

Encore aujourd'hui, ces navires sont exploités par des entreprises familiales. Deux sociétés seulement sont propriétaires de trois navires; la majorité des entreprises n'en possède qu'un seul. En 1991, les navires belges employaient 818 pêcheurs. L'industrie secondaire des pêches (ports de pêche offrant du poisson frais et bourse du poisson, entreprises de transformation, etc.) employait pour sa part entre 4 000 et 5 000 autres employés. Comme la plupart de ces emplois sont saisonniers, il est malheureusement impossible de se procurer des statistiques précises sur ceux-ci.

Au cours des dernières années, d'importantes variations ont été observées dans les arrivages de poissons livrés par les navires belges aux ports locaux. Cette situation est une conséquence du quota annuel de pêche accordé par la Communauté européenne, qui incite les navires à prendre la mer tout au long de l'année. Par ailleurs, les pêcheurs belges tentent d'échanger des quotas commerciaux avec d'autres pays européens.

En outre, les navires belges ont eu tendance à augmenter considérablement leurs livraisons dans les ports étrangers. Celles-ci représentent déjà 22,3 % de toutes les prises de poisson par les navires belges. Ceci s'explique par le fait que les navires cherchent à accroître leur nombre de jours de pêche depuis que le gouvernement a restreint le nombre de jour qu'un navire peut passer à l'extérieur du port. Les arrivages de poissons se font surtout aux Pays-Bas, au Danemark et en Grande-Bretagne, des pays situés à proximité des zones de pêches.